

MAM OBLI CONVERTIBLES

Prospectus simplifié



 **Meeschaert**
Asset Management

12 Rond-Point des Champs-Élysées 75008 Paris – Tél. 01 53 40 20 20 – www.meeschaert.com

Prospectus simplifié

PARTIE A STATUTAIRE

FCP conforme aux normes européennes

1. Présentation succincte

Code ISIN : FR0000970980 (C)
FR0000970998 (D)

Dénomination :
MAM OBLI CONVERTIBLES

Forme juridique : FCP de droit français

Compartiments/nourricier : non

Société de gestion : Meeschaert Asset Management

Dépositaire : Financière Meeschaert

Commissaire aux comptes : Xavier LHOTE

Commercialisateur : Meeschaert Asset Management, Financière Meeschaert
La liste des commercialisateurs n'est pas exhaustive dans la mesure où, notamment, l'OPCVM est admis à la circulation en Euroclear. Ainsi, certains commercialisateurs peuvent ne pas être mandatés ou connus de la société de gestion.

Délégué : néant

Durée d'existence prévue : Cet OPCVM a été initialement créé pour une durée de 99 ans.

Conseillers : néant

2. Informations concernant les placements et la gestion :

Classification : Diversifié

OPCVM d'OPCVM : Moins de 10% de l'actif net

Objectif de gestion :

MAM Obli Convertibles a pour objectif de faire bénéficier l'investisseur, au moyen d'une gestion discrétionnaire des ses actifs, tant d'une partie de la hausse des actions que d'une protection partielle contre la baisse des marchés actions par le biais d'un portefeuille d'investissement principalement en obligations convertibles d'entreprises des pays de la Communauté Européenne.

A titre purement indicatif, l'indice Exane Convertible Index-Euro pourra être utilisé comme indicateur de comparaison à posteriori de la performance.

Indicateur de référence :

Notre approche ne consiste pas à répliquer un étalon de référence; des comparaisons à l'indice Exane Convertible Index-Euro restent cependant possibles à long terme. L'indice Exane Convertible Index-Euro est un indice publié par Exane qui regroupe les principales obligations convertibles des pays de la zone euro. Il est calculé coupons réinvestis et est consultable sur le site www.topeci25.net

Stratégie d'investissement :

L'approche est une gestion active de convictions basée sur l'analyse fondamentale des sous-jacents (qualité de l'entreprise, dynamique bénéficiaire..) et des caractéristiques techniques des obligations convertibles (convexité, volatilité, rendement).

Notre approche est une gestion basée conjointement sur :

-d'une part, une analyse fondamentale qui consiste à rechercher des obligations convertibles dont les sous-jacents actions seront considérés comme décotés. La décision d'investissement est construite au travers d'une analyse rigoureuse des bilans des sociétés concernées, sur la connaissance des équipes de management, sur les perspectives du secteur d'activité dans lequel évolue l'entreprise étudiée ainsi que sur les événements capables de créer de la valeur pour l'actionnaire comme par exemple des restructurations ou des cessions d'actifs.

-d'autre part, d'une analyse technique visant à sélectionner des obligations convertibles bénéficiant de la meilleure exposition possible à une hausse de l'action sous-jacente tout en limitant le risque de baisse de celle-ci.

Le portefeuille est investi au moins à 50 % en obligations convertibles, obligations échangeables ou autres obligations à caractère action de toute nature, de

manière directe ou indirecte des pays de la Communauté Européenne. Le fond privilégiera les convertibles cotés en euro, mais pourra à titre de diversification investir hors euro, dans la limite de 10 % du portefeuille.

Tout en poursuivant l'objectif de gestion, le fonds pourra investir en actions des pays de la Communauté Européenne sans secteurs d'activités privilégiés a priori, jusqu'à hauteur de 40 % de son actif. L'investissement se fera en direct ou à travers l'achat d'OPCVM. Le reste de l'actif pourra être placé en produits monétaires (BTF, BMTN, BTAN, certificat de dépôts, obligations privées) dans le cadre notamment de sa gestion de trésorerie. Les produits de taux (hors TCN et obligations convertibles) pourront dans la limite de 10 % de l'actif, concerner des produits non notés ou de notation inférieure à BBB- (notation composite Standard & Poor's et Moody's).

La détention totale en parts ou actions d'OPVCM français, ou européens coordonnés, gérés par Meeschaert Asset Management ou d'autres sociétés de gestion, s'effectuera en OPCVM de classification « Monétaire court terme » dans le cadre de sa gestion de trésorerie, ou en OPCVM de classification « Actions de la Communauté Européenne », « Actions internationales » ou « diversifié » en complément des investissements de catégorie action, sans dépasser 10 % de l'actif net

L'OPVCM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme et sur des titres intégrant des dérivés négociés sur des marchés réglementés français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de reconstituer une exposition synthétique aux risques taux ou actions sans rechercher de surexposition.

Le gérant pourra également prendre des positions en vue de couvrir l'OPVCM contre les risques de change. Les engagements ne pourront excéder 100 % de l'actif.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Il est nécessaire de préciser que la gestion du FCP n'étant ni indicielle, ni benchmarkée, la performance du FCP pourra, le cas échéant, s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence.

Votre fonds est exposé à plusieurs risques qui sont décrits ci dessous par ordre d'importance

Risque de perte en capital : L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Risque liés aux obligations convertibles : La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans

l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque action : En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du fonds pourra baisser

Risque de crédit :

En cas de dégradation de la qualité de signature d'un émetteur, la valeur de ses titres peut baisser et ainsi faire baisser la valeur liquidative du fonds. Il est également possible que certains émetteurs n'honorent pas leurs engagements ou leurs dettes.

Risque de taux : Le FCP sera investi en instruments obligataires, en cas de hausse des taux d'intérêts, la valeur des actifs investis à taux fixe peut baisser et donc entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que l'OPVCM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque de marché : En cas de baisse des marchés, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

Risque de volatilité : le fonds peut être négativement affecté par une baisse de la volatilité de l'action sous-jacentes dans la mesure où le fonds investit dans des titres intégrant des dérivés actions, dont les cours varient en fonction de la volatilité de ces actions.

Risque de change :

Si la devise dans laquelle un titre est libellé baisse par rapport à la devise de référence, la valeur du titre va diminuer et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

A titre accessoire, le fonds est également exposé à un risque high yield et un risque small caps.

Le détail des risques mentionnés dans cette rubrique se trouve dans la note détaillée.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Ce FCP est ouvert à tout souscripteur.

Il est également destiné à servir de support de contrats d'assurance-vie en unité de compte.

L'investisseur souscrivant des parts de ce fonds souhaite investir dans un placement majoritairement sur les convertibles de pays de la Communauté Européenne. La durée minimale de placement recommandée est de 3 ans pour lisser les risques liés aux marchés des convertibles.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de la situation personnelle de chaque investisseur et notamment des ses objectifs propres et de la composition de son portefeuille financier. Il est fortement recommandé au souscripteur de diversifier ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce fonds commun de placement.

3. Informations sur les frais, les commissions et la fiscalité :

Frais et commissions :

-Commissions de souscription et de rachat.

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au FCP servent à compenser les frais supportés par le FCP pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	0.80 % maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	1 % maximum
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant

-Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux Barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais, hors frais de transaction, de sur-performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net (déduction faite des parts en portefeuille d'OPCVM gérés par la société de gestion Meeschaert Asset Management)	1,6146 % TTC* Taux maximum
Commissions de sur-performance	Actif net	néant

*La société de gestion Meeschaert Asset Management n'ayant pas opté à la TVA, ces frais sont facturés sans TVA et le montant TTC est égal au montant hors taxes

Régime fiscal :

Selon votre régime fiscal, les plus values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

4. Informations d'ordre commercial :

Conditions de souscription et de rachat :

Les souscriptions / rachats s'effectuent par millième de parts. Ils sont centralisés par la Financière Meeschaert jusqu'à 12 heures (heure de Paris) et réalisés sur la prochaine valeur liquidative.

Date de clôture de l'exercice :

Jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de décembre.
Première clôture 31/12/1997.

Affectation du résultat :

Les revenus sont capitalisés ou distribués chaque année selon l'option choisie (parts C ou D).
Comptabilisation selon la méthode des coupons encaissés.

Date et périodicité du calcul de la valeur liquidative :

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, à l'exception des jours fériés en France et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel de Euronext Paris) où dans ce cas la valeur liquidative sera calculée la veille.

Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :

La valeur liquidative est accessible dans les bureaux de la société de gestion et sur le site internet www.meeschaert.com.

Devise de libellé des parts :

Euro

Date de création :

Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 21/03/1997
Il a été créé le 21/03/1997.

5. Informations supplémentaires :

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Meeschaert Asset Management
12 Rond-Point des Champs-Élysées 75008 Paris

Le prospectus simplifié est consultable sur le site internet : www.meeschaert.com

Toutes explications supplémentaires sur ce FCP peuvent être obtenues auprès de la société de gestion dont les coordonnées figurent ci-dessus.

Date de publication du prospectus : **28/10/2011**

Le site de l'AMF (www.amf-France.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

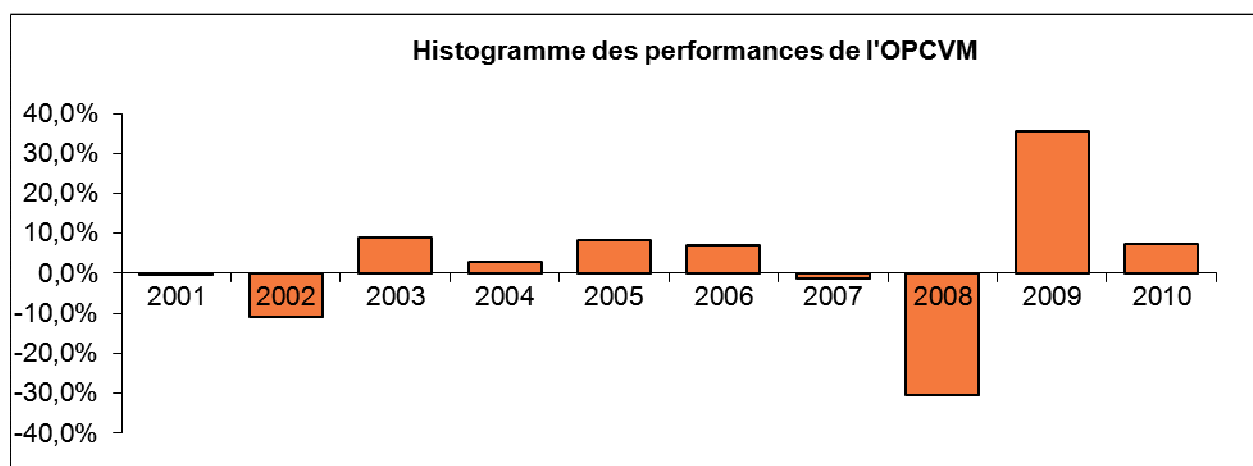
PARTIE B STATISTIQUE

Performances de l'OPCVM au 31/12/2010

Les performances annuelles de l'OPCVM sont calculées coupons réinvestis

Les performances annuelles de l'indice sont calculées coupons réinvestis

Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
MAM Obli Convertibles	7.40%	0.44%	1,37%
Exane ECI Euro	2.27%	-0.69%	2.47%



**AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES
EVENTUELS**

**Les performances passées ne préjugent pas
des performances futures.**

Elles ne sont pas constantes dans le temps

Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 31/12/2010

Frais de fonctionnement et de gestion	1.50%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir : <ul style="list-style-type: none">- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	- 0.00%
Autres frais facturés à l'OPCVM Ces autres frais se décomposent en : <ul style="list-style-type: none">- commission de surperformance- commission de mouvement	- 0.23%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	1.73%

Frais de fonctionnement et de gestion

Ils recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement. Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissant dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- a) Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est pas comptée ici.
- b) Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- a) Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- b) Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

Information sur les transactions au cours du dernier exercice clos au 31/12/2010

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	13,45%
Titres de créance	0%